PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Juillet 2023

Le conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le mercredi 05 juillet 2023 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, le Maire.

Présents : **Mmes** CARCEL Aurore, MAGRÉ Sylvie
MM., AUBERT Alain, BAUDON Jeremy, CORDIVAL Gilles, DURR Edgard, GUICHARD Hervé, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique, PAUTROT Sébastien,

Absents excusés : BAHIN Florian, BURLOT Jean-Pierre **(Pouvoir à DURR Edgard)**, GOJARD Erwan**,** HOUPEAUX Caroline **(Pouvoir à Jérémy BAUDON)** et VALLÉE William

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	26/06/2023
Nombre de membres présents	**Nombre de votants**	**Date d'affichage de la convocation**
10	12	27/06/2023

Monsieur le Maire constate que **le quorum est atteint** et ouvre la séance à 19h00.

A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention FDAL
2. Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)
3. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) / Convention de délégation de compétence année 2023
4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 – Gestion des amortissements des immobilisations
5. Environnement Numérique de Travail (ENT) / Convention de prestation avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA)
6. Vente à l'amiable des parcelles cadastrées B2966 et B2962
7. Informations diverses
8. Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

1. Demande de subvention FDAL

Il avait été envisagé de solliciter une subvention FDAL pour le financement de la fête de la randonnée organisée par la municipalité le 01 mai 2023. Il s'avère cependant que seules les communes de moins de 500 habitants sont éligibles à cette subvention. Le projet de délibération est par conséquent retiré.

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com

2. Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport retraçant l'activité de la CARCT pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** :
- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de la CARCT pour l'année 2022
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de la CARCT

Adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

3. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) / Convention de délégation de compétence année 2023

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public.
La CARCT délègue donc par convention pour l'année 2023 aux communes la compétence GEPU. Les dépenses effectuées seront acquittées par les communes puis remboursées par la CARCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :
- **D'APPROUVER** la signature d'une convention de délégation de compétence, de la CARCT vers les communes, concernant la gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2023
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

4. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 – Gestion des amortissements des immobilisations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'obligation pour les communes d'adopter au plus tard le 01 janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 et en énonce les principales dispositions, en particulier en matière d'amortissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :
- **D'APPLIQUER** à partir du 1er janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57, avec plan comptable abrégé, pour le budget principal
- **DE FIXER** la durée d'amortissement des subventions versées à :
  *maximum 5 ans pour des biens mobiliers, matériel ou des études ;
  *maximum 30 ans pour des biens immobiliers ou des installations.
- **DE DÉROGER** à la règle du prorata temporis pour les subventions versées et ainsi d'amortir par année pleine.

Adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

5. Environnement Numérique de Travail (ENT) / Convention de prestation avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA)

Monsieur Sylvain LOGEROT, Adjoint au Maire, explique que l'ADICA propose aux communes de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail (ENT) attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2027 maximum, pour leurs écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT régional.

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com

Adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

6. **Vente à l'amiable des parcelles cadastrées B2966 et B2962**

Monsieur le Maire expose l'offre d'achat pour les parcelles B2966 et B2962 appartenant au domaine privé communal, d'une superficie totale de 805m², sises route de Château-Thierry à Mont-Saint-Père, formulée par Monsieur Jeff AUTHIE (l'offrant) au prix de 42 170,00€ soit environ 52,387€ le m². Il précise que les honoraires de l'agence ORPI, fixés à 6 000,00€ seront à la charge de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE VALIDER** la cession des parcelles cadastrées B2966 et B2962, d'une superficie totale de 805m², sises route de Château-Thierry à Mont-Saint-Père, à Monsieur Jeff AUTHIE,
- **DE FIXER** les conditions de cette cession telles que décrites ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à réaliser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un Notaire dans les conditions de droit commun.

Adopté **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Informations diverses

1. **Affouages** : Un règlement sera établi prochainement et présenté lors d'une délibération en conseil municipal.
2. **Situation administrative des agents communaux** :
   - Pascale Mangard : En disponibilité 1 an à sa demande pour convenance personnelle depuis le 14 mars 2033
   - Melinda Strohwald : Titulaire de la fonction publique à plein temps, affectée au secrétariat de mairie
   - Delphine Borsani : titulaire de la fonction publique à temps partiel (30h/semaine) affectée à l'école
   - Maeva Bertonnier : Stagiaire de la fonction publique à temps partiel (30h/semaine) affectée à l'école
   - Bernadette Zwick : CDD de 3 ans à temps partiel (20h/semaine) affectée à l'école
   - Laurent Guittet : CDD de 3 ans à temps partiel (20h/semaine) affecté aux ateliers municipaux – Actuellement en arrêt maladie suite à un accident survenu dans le cadre privé
   - Sylvain Mortreux : Termine sa 2ème année de détachement de l'Armée à temps complet, affecté aux ateliers municipaux. Un dernier renouvellement de détachement de 6 mois sera fait à l'issue duquel il sera décidé de son intégration ou non.
   - Olivier Rimlinger : Remplaçant de Laurent Guittet, 20h/semaine, embauché par l'intermédiaire de l'association d'insertion A.R.B.R.ES.
   - Jordan Wallée : Stagiaire du CFPPA de Verdilly depuis quelques mois dans le cadre de sa formation diplômante. Son stage se termine le 07 juillet 2023.

Sylvie Magré, Aurore Carcel et Sébastien Pautrot précisent qu'ils sont défavorables à la titularisation de Monsieur Mortreux à l'issue de son détachement.

3. **Taxe Foncière et Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires** : Monsieur le Maire rappelle que les taux votés par la commune de Mont-Saint-Père pour ces 2 taxes restent les mêmes. En revanche, les bases décidées par l'état ont augmenté ce qui explique que les contribuables payeront plus au final.

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com

4. **Cantine scolaire** : Le prestataire ARMOR Cuisine a informé la mairie d'une augmentation de ses tarifs de l'ordre de 0,16 euros. Un nouveau prix du repas facturé aux familles sera donc proposé lors du prochain conseil municipal pour une application au 01 janvier 2024.

5. **Réfection rue David Nillet** : Les études préparatoires sur les différents scenarii d'aménagement arrivent. Une réunion publique ouverte à tous sera organisée après les grandes vacances. La demande de subvention APV (département) a été acceptée.

6. **Salle des associations** : le projet s'oriente vers un aménagement du Rez-de-chaussée en salle de réunion avec installation d'un « monte-charge » extérieur pour rendre accessible PMR la salle située à l'étage. Les demandes de subventions API (département) et DETR (Etat) ont été acceptées.

7. **Année Léon Lhermitte** : Le projet avance bien depuis début 2023. Une réunion sera organisée pour faire un point d'étape après les grandes vacances.

8. **Travaux du calvaire et du monument aux morts** : Ils seront réalisés au cours du mois de juillet avec création de la zone mémorielle et déplacement du monument aux morts par l'entreprise Leblanc. Ces travaux sont subventionnés à 80% par les fonds européens LEADER (Europe)

9. **Concert « Canto général »** : Il aura lieu le 17 septembre à l'église à 15h et sera précédé de la pose d'une plaque à l'école en présence de Jean Golgevit à 10h.

10. **Animations** : La municipalité et/ou les différentes associations de la commune ont dernièrement organisé une brocante, la fête de la randonnée, le Mont-Saint-Trail, la fête de la musique, le repas de fin d'année pour les joueurs de pétanque, des sorties au stade de Reims, à Vaux-le-Viconte et au train de l'Omois à Montmirail, l'exposition et le repas du club des jours heureux. Dans les prochaines semaines sont prévus : Le 14 juillet, une brocante, un tournoi de pétanque, le passage du triathlon, le concert « Canto General ».
    Toutes ces animations font de notre commune l'une des plus dynamiques de notre territoire. Un grand merci aux bénévoles de ces associations qui y continuent.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

La séance est levée à 20h17.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL.

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com